



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

*Chambre de Commerce et
d'Industrie de Région Normandie*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie
1 Rue René Cassin - 14280 Saint Contest

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie

1 Rue René Cassin - 14280 Saint Contest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Engagements sociaux » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux refacturations du personnel mis à disposition et des engagements associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 8 avril 2021

KPMG SA

Thomas Fécamp

Associé

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	5 192 218,47	5 081 981,79	110 236,68	433 903,70
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	16 245,35	3 930,06	12 315,29	14 809,37
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	507 469,88	431 553,90	75 915,98	127 647,86
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	138 031,63	73 500,00	64 531,63	54 531,63
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.	10 000,00		10 000,00	
AUTRES TITRES IMMOBILISES	58 031,07		58 031,07	58 031,07
PRETS				
PRETS AVCS INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	12 431 235,85		12 431 235,85	11 210 124,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 353 232,25	5 590 965,75	12 762 266,50	11 899 048,48
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTE VERS/. CDES	844,00		844,00	57 360,70
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 105 495,15	17 242,46	5 088 252,69	5 237 413,73
AUTRES	378 167,99	1 710,00	376 457,99	276 041,83
CREANCES DIVERSES (3)	106 016,57		106 016,57	141 489,31
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	4 488 017,59		4 488 017,59	3 370 430,14
DISPONIBILITES	3 591 914,94		3 591 914,94	4 498 352,21
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	101 590,98		101 590,98	68 746,44
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 772 047,22	18 952,46	13 753 094,76	13 649 834,36
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	32 125 279,47	5 609 918,21	26 515 361,26	25 548 882,84
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT APPORTS	254 331,29	254 331,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	16 466,00	16 466,00
REPORT A NOUVEAU	(1 873 598,87)	(938 598,50)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 610 428,46	(935 000,37)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 626,88	(1 602 801,58)
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	6 770 791,00	5 676 721,00
PROVISIONS POUR CHARGES	7 673 081,00	7 962 178,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	14 443 872,00	13 638 899,00
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	11,62	11,62
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)		
- Dont Emprunts		
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 527 665,95	1 577 152,34
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 498 764,35	8 930 330,90
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	198 209,26	828 756,68
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	1 160 272,21	2 125 511,34
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	678 938,99	51 022,54
TOTAL DETTES	12 063 862,38	13 512 785,42
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	26 515 361,26	25 548 882,84
(1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget Exécuté 31/12/2019	Budget Rectificatif 31/12/2020	Budget Exécuté 31/12/2020	Différence
	(A)	(B)	(C)	(D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
Charges d'exploitation				
Parts contributives (A)	28 918 804,49	28 328 900,00	28 507 494,00	178 594,00
Achats de marchandises variation de stock	73 264,55	230 000,00	181 416,10	(48 583,90)
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 747 549,78	2 177 596,00	2 034 592,45	(143 003,55)
Impôts, Taxes et Versements assimilés	3 749 521,34	3 399 045,00	3 250 640,33	(148 404,67)
Salaires et traitements	41 831 039,71	37 375 114,00	36 946 795,36	(428 318,64)
Charges sociales	20 113 752,97	19 697 587,00	18 593 158,76	(1 104 428,24)
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort.	1 418 983,18	418 920,00	386 778,07	(32 141,93)
sur immobilisations : dotations aux prov.				
sur actif circulant : dotations aux prov.	2 470,00		2 006,00	2 006,00
pour risques et charges : dotations aux prov.	1 156 035,00		1 850 051,00	1 850 051,00
Autres charges	516 207,16	428 355,00	342 428,36	(85 926,64)
Contributions versées aux services				
Sous-total (B)	71 608 823,69	63 726 617,00	63 587 866,43	(138 750,57)
Total (A +B) = I	100 527 628,18	92 055 517,00	92 095 360,43	39 843,43
Quotes-parts de résultat s/operations (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Interêts et charges assimilées	76 500,00		158 500,00	158 500,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL III	76 500,00		158 500,00	158 500,00
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	1 542,34		21 756,77	21 756,77
sur opérations en capital	850 667,31		1 156,87	1 156,87
Dotations aux amortissements et provisions			43 909,85	43 909,85
TOTAL IV	852 209,65		66 823,49	66 823,49
Impôts sur les bénéfices (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	101 456 337,83	92 055 517,00	92 320 683,92	265 166,92
Solde créditeur = Bénéfice		1 372 213,00	1 610 428,46	238 215,46
TOTAL GENERAL	101 456 337,83	93 427 730,00	93 931 112,38	503 382,38

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Budget Exécuté 31/12/2019 (A)	Budget Rectificatif 31/12/2020 (B)	Budget Exécuté 31/12/2020 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
TACFE	25 666 566,00	36 543 135,00	36 763 474,00	220 339,00
TACVAE	11 270 579,00			
Contribution reçue				
Reliquats sur exercices antérieurs	361 488,00			
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	37 298 633,00	36 543 135,00	36 763 474,00	220 339,00
Ventes de marchandises	134 976,23	245 900,00	211 985,07	(33 914,93)
Production vendue (biens et services)	1 743 991,74	1 389 449,00	1 543 947,82	154 498,82
2 - Chiffre d'affaires	1 878 967,97	1 635 349,00	1 755 932,89	120 583,89
Production stockée				
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	502 520,16	337 447,00	130 607,72	(206 839,28)
- dont : taxe d'apprentissage				
- : Etat et divers	120 716,89	19 500,00	8 673,52	(10 826,48)
- : Région et autres collectivités	122 936,91	25 000,00		(25 000,00)
- : Europe	258 866,36	292 947,00	121 934,20	(171 012,80)
Reprise sur provisions et amortissements	3 338 769,94	650 000,00	1 054 862,68	404 862,68
Transferts de charges	53 999 140,79	54 254 099,00	54 407 365,24	153 266,24
Autres produits	1 501 693,07	5 100,00	-372 474,95	(377 574,95)
Contribution reçue des services				
Quotes-parts de résultats sur op. faites en commun				
3 - Sous-total	59 342 123,96	55 246 646,00	55 220 360,69	(26 285,31)
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	98 519 724,93	93 425 130,00	93 739 767,58	314 637,58
Produits des participations			10,82	10,82
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 302,48	500,00	2 850,84	2 350,84
Reprise sur provisions	76 500,00		176 793,94	176 793,94
Transfert de charges				
Différences positives de change	2,75			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				
4 - Produits financiers	83 805,23	500,00	179 655,60	179 155,60
Opérations de gestion	1 563,84		639,94	639,94
Cessions d'éléments d'actif *	1 881 300,00	2 100,00	2 100,00	
Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat *	33 443,46			
Autres produits exceptionnels *				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges	1 500,00		8 949,26	8 949,26
5 - Produits exceptionnels	1 917 807,30	2 100,00	11 689,20	9 589,20
Total des produits (1+2+3+4+5)	100 521 337,46	93 427 730,00	93 931 112,38	503 382,38
6 - Solde débiteur = Perte	935 000,37			
Total général (1+2+3+4+5+6)	101 456 337,83	93 427 730,00	93 931 112,38	503 382,38

Budget Exécuté - 31/12/2020
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	Budget	Budget	Budget	Variation BE 31/12/2020		Variation Prév 31/12/2020	
	Exécuté 31/12/2019	Rectifié 31/12/2020	Exécuté 31/12/2020	en volume	en %	en volume	en %
ELEMENTS D'AUGMENTATION DE LA CAF (A)							
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	850 667,31		1 156,87	-849 510,44	-99,9%	1 156,87	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 577 488,18	418 920,00	2 282 744,92	-294 743,26	-11,4%	1 863 824,92	444,9%
Bénéfice de l'exercice		1 372 213,00	1 610 428,46	1 610 428,46		238 215,46	17,4%
SOUS-TOTAL A :	3 428 155,49	1 791 133,00	3 894 330,25	466 174,76	13,6%	2 103 197,25	117,4%
ELEMENTS DE DIMINUTION DE LA CAF (B)							
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	1 881 300,00	2 100,00	2 100,00	-1 879 200,00	-99,9%		
777 - Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat	33 443,46			-33 443,46	-100,0%		
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 616 914,94	650 000,00	2 452 767,62	835 852,68	51,7%	1 802 767,62	277,3%
Perte de l'exercice	935 000,37			-935 000,37	-100,0%		
SOUS-TOTAL B :	4 466 658,77	652 100,00	2 454 867,62	-2 011 791,15	-45,0%	1 802 767,62	276,5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-1 038 503,28	1 139 033,00	1 439 462,63	2 477 965,91	-238,6%	300 429,63	26,4%

Budget Exécuté - 31/12/2020 OPERATIONS EN CAPITAL

Emplois	Budget Exécuté	Budget Rectificatif	Budget Exécuté	Variation BE 31/12/2020		Variation Prév 31/12/2020	
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	1 077 692,38	66 316,00	74 916,46	-1 002 775,92	-93,0%	8 600,46	13,0%
- Immobilisations incorporelles	929 936,92	40 245,00	19 531,87	-910 405,05	-97,9%	-20 713,13	-51,5%
- Immobilisations corporelles	74 255,46	26 071,00	35 384,59	-38 870,87	-52,3%	9 313,59	35,7%
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières	73 500,00		20 000,00	-53 500,00	-72,8%	20 000,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Réduction des capitaux propres							
Augmentation des stocks et en-cours							
Remboursements des emprunts et autres dettes financières	13 950,00			-13 950,00	-100,0%		
Opérations en capital interservices							
Total des Emplois	1 091 642,38	66 316,00	74 916,46	-1 016 725,92	-93,1%	8 600,46	13,0%
Excédent budgétaire global de l'exercice		1 074 817,00	1 543 440,11	1 543 440,11		468 623,11	43,6%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

-1 038 503,28	1 139 033,00	1 439 462,63
---------------	--------------	--------------

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

Ressources	Budget Exécuté	Budget Rectificatif	Présent budget :	Variation BE		Variation Prév	
	31/12/2019	31/12/2020	Exécuté 31/12/2020	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-1 038 503,28	1 139 033,00	1 439 462,63	2 477 965,91	-238,6%	300 429,63	26,4%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles							
- Immobilisations corporelles	1 881 300,00	2 100,00	2 100,00	-1 879 200,00	-99,9%		
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières	150 000,00		176 793,94	26 793,94	17,9%	176 793,94	
Subventions d'investissement							
Augmentation des autres capitaux propres							
Diminution des stocks et en-cours							
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C							
Emprunts et autres dettes financières							
Opérations en capital interservices							
Total des Ressources	992 796,72	1 141 133,00	1 618 356,57	625 559,85	63,0%	477 223,57	41,8%
Déficit budgétaire global de l'exercice	98 845,66			-98 845,66	-100,0%		
Pour mémoire : Fonds de roulement net	137 060,56	1 211 877,56	1 689 244,00	1 552 183,44	1132,5%	477 366,44	39,4%
Solde budgétaire	-98 845,66	1 074 817,00	1 543 440,11	1 642 285,77	-1661,5%	468 623,11	43,6%

Ratios :

- Subventions / Investissement		
- CAF / Investissement	17,18	19,21
- Solde budgétaire / Fds de Roulement net initial	-0,42	7,84

Budget Executé - 31/12/2020
TABLEAU DE FINANCEMENT

Attention, les soldes du tableau de financement ne sont pas équilibrés

Emplois		1ère partie : Emplois et ressources stables			
		Ressources		31/12/2020	31/12/2019
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		31/12/2020	31/12/2019	Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 439 462,63 - 1 038 503,28
Immobilisations incorporelles	19 531,87	929 936,92		Cessions (ou réductions) d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations corporelles	35 384,59	74 255,46		Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations mises en concession	-			Immobilisations corporelles	2 100,00 1 881 300,00
Immobilisations financières	20 000,00	73 500,00		Immobilisations mises en concession	-
				Immobilisations financières	176 793,94 150 000,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)	-			Augmentation des capitaux propres :	
Réduction des capitaux propres	-			Subventions d'investissement (d)	-
Diminution des fonds collectés au titre de la PEEC	-			Augmentation des autres capitaux propres	- -
Remboursements de dettes financières(b)	-	13 950,00		Augmentation des fonds collectés au titre de la PEEC	-
				Augmentation des dettes financières (b) (c)	-
<i>I Augmentation du fonds de roulement :</i>	1 543 440,11	-		<i>I Diminution du fonds de roulement :</i>	- 98 845,66
Total :	1 618 356,57	1 091 642,38		Total :	1 618 356,57 1 091 642,38

Emplois		2ème partie : Emplois et ressources circulants hors trésorerie			
		Ressources		31/12/2020	31/12/2019
Augmentation des stocks et en-cours	-	-		Diminution des stocks et en-cours	- -
Diminution des dettes fournisseurs	49 486,39	-		Augmentation des dettes fournisseurs	- 458 584,59
Augmentation des créances clients	-	915 192,27		Diminution des créances clients	156 939,72 -
Diminution des autres dettes circulantes (hors trésorerie)	1 399 436,65	56 407,12		Augmentation des autres dettes circulantes (hors trésorerie)	- -
Augmentation des autres actifs circulants (hors trésorerie)	1 158 858,71	-		Diminution des autres actifs circulants (hors trésorerie)	- 1 663 892,69
<i>Dont augmentation des valeurs mobilières de placement</i>	1 117 587,45	-		<i>Dont diminution des valeurs mobilières de placement</i>	- 1 573 653,16
<i>II Diminution du besoin en fonds de roulement :</i>	-	1 150 877,89		<i>II Augmentation du besoin en fonds de roulement :</i>	2 450 842,03 -
Total :	2 607 781,75	2 122 477,28		Total :	2 607 781,75 2 122 477,28

Emplois		3ème partie : Trésorerie			
		Ressources		31/12/2020	31/12/2019
Augmentation des disponibilités	-	1 052 032,14		Diminution des disponibilités	906 437,27 -
Diminution des concours bancaires et soldes créditeurs de banques	-	-		Augmentation des concours bancaires et soldes créditeurs de banques	- -
<i>III Diminution trésorerie :</i>	906 437,27	-		<i>III Augmentation trésorerie :</i>	- 1 052 032,14
Total :	906 437,27	1 052 032,14		Total :	906 437,27 1 052 032,14

I - Variation du fonds de roulement
= II - Variation du besoin en fonds de roulement
+ III - Variation de la trésorerie

I - Variation du fonds de roulement
= II - Variation du besoin en fonds de roulement
+ III - Variation de la trésorerie

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

(d) Augmentation brute des subventions d'investissement pendant l'exercice

Budget Exécuté - 31/12/2020
FONDS DE ROULEMENT

Fonds de roulement	Budget	Budget	Budget	Variation BE 31/12/2020		Variation Prév 31/12/2020	
	Exécuté 31/12/2019	Prévisionnel 31/12/2020	Exécuté 31/12/2020	en volume	en %	en volume	en %
Capital Social ou Apports	254 331,29	254 331,29	254 331,29				
Ecart de réévaluation							
Réserves	16 466,00	16 466,00	16 466,00				
Provisions réglementées							
Report à nouveau	-938 598,50	-1 873 598,87	-1 873 598,87	-935 000,37	99,6%		
Résultat net de l'exercice	-935 000,37	1 372 213,00	1 610 428,46	2 545 428,83	-272,2%	238 215,46	17,4%
Subventions d'investissements							
Droits du concédant							
Provisions pour risques	5 676 721,00	5 676 721,00	6 770 791,00	1 094 070,00	19,3%	1 094 070,00	19,3%
Provisions pour charges	7 962 178,00	7 312 178,00	7 673 081,00	-289 097,00	-3,6%	360 903,00	4,9%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	11,62	11,62	11,62				
Autres emprunts et dettes assimilées							
Prêts et avances interservices reçus							
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction							
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours							
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	26 731,14	26 731,14	18 952,46	-7 778,68	-29,1%	-7 778,68	-29,1%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers							
1 - Eléments de passif	12 062 840,18	12 785 053,18	14 470 462,96	2 407 622,78	20,0%	1 685 409,78	13,2%
Prêts et avances interservices accordés							
Immobilisations incorporelles	433 903,70	146 358,70	110 236,68	-323 667,02	-74,6%	-36 122,02	-24,7%
Immobilisations corporelles	142 457,23	77 398,23	88 231,27	-54 225,96	-38,1%	10 833,04	14,0%
Parts dans les entreprises liées							
Immobilisations financières	11 322 687,55	11 322 687,55	12 563 798,55	1 241 111,00	11,0%	1 241 111,00	11,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
2 - Eléments d'actif	11 899 048,48	11 546 444,48	12 762 266,50	863 218,02	7,3%	1 215 822,02	10,5%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	163 791,70	1 238 608,70	1 708 196,46	1 544 404,76	942,9%	469 587,76	37,9%
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours							
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	26 731,14	26 731,14	18 952,46	-7 778,68	-29,1%	-7 778,68	-29,1%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)							
4 - Provisions	26 731,14	26 731,14	18 952,46	-7 778,68	-29,1%	-7 778,68	-29,1%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	137 060,56	1 211 877,56	1 689 244,00	1 552 183,44	1132,5%	477 366,44	39,4%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation							
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	137 060,56	1 211 877,56	1 689 244,00	1 552 183,44	1132,5%	477 366,44	39,4%
Terrains à aménager							
Terrains ou immeubles en cours							
Terrains ou immeubles achevés							
Stocks provenant d'immobilisations							
8 - Stocks et en-cours							
Fonds de roulement net disponible (7-8)	137 060,56	1 211 877,56	1 689 244,00	1 552 183,44	1132,5%	477 366,44	39,4%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités							
- Trésorerie / Fds de roulement net							
- Fds de R net / jours de charges							

FdR net inférieur à 2 mois de charges

CCI NORMANDIE

PARTIES CONSTITUTIVES DU FONDS DE ROULEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2020

	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE	SERVICE P.E.E.C	CONCESSIONS	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE HORS "PEEC" ET CONCESSIONS
ACTIF I.....	12 762 266,50			12 762 266,50
PASSIF II.....	14 470 462,96			14 470 462,96
CORRECTION III.....	18 952,46			18 952,46
FONDS DE ROULEMENT I-II-III.....	1 689 244,00	0,00	0,00	1 689 244,00
RELIQUATS D'EMPRUNTS IV.....				0,00
FONDS DE ROULEMENT HORS RELIQUATS D'EMPRUNTS I-II-III-IV.....	1 689 244,00	0,00	0,00	1 689 244,00

CCI NORMANDIE

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER-SERVICES

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGEMENTS	SERVICE P.E.E.C	SERVICE DIVERS
<u>CHARGES :</u>								
.1868 Contributions versées aux services								
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services								
TOTAL								
<u>PRODUITS :</u>								
.1878 Contributions reçues des autres services								
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services								
TOTAL								

VARIATIONS PENDANT L'EXERCICE DES PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGEMENTS	SERVICE P.E.E.C	SERVICE DIVERS
EMPLOIS :								
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice (1).....								
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus (2)..								
.185 Avances nettes de trésorerie accordées pendant l'exercice (3)								
TOTAL								
RESSOURCES :								
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice (4).....								
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés (5)..								
.185 Avances nettes de trésorerie reçues pendant l'exercice (6)								
TOTAL								

(1) Variations positives des comptes 183

(2) Variations négatives des comptes 184

(3) Variations nettes positives des comptes 185

(4) Variations positives des comptes 184

(5) Variations négatives des comptes 183

(6) Variations nettes négatives des comptes 185

ENDETTEMENT DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE

	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
TOTAL: ENSEMBLE DE LA COMPAGNE CONSULAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CCI NORMANDIE

COLLECTES

	Fonds collectés pendant l'exercice 31/12/2019	Fonds collectés pendant l'exercice 31/12/2020		Utilisation des fonds collectés	
		Prévu	Réalisé	Attributions aux services de la C.C.I.	Rétrocessions externes
.Taxe d'apprentissage					
. Formation continue					
. Efforts de construction					

CCI NORMANDIE
CONTRIBUTIONS ET AUTRES CONCOURS CONSENTIS A DES TIERS

Montant				Total	Dénomination du Bénéficiaire	Observations
6281. Concours divers (cotisations,...)	656. Contributions versées aux autres tiers	6713. Dons, libéralités	6715. Subventions accordées			
450,00 €				450,00 €	AFCDP	COTISATION 2020
148,78 €				148,78 €	SECUREX MEDICAL	COTISATION 2020
3 060,00 €				3 060,00 €	MOVEO	COTISATION 2020
23,92 €				23,92 €	PST (PREVENTION SANTE & TRAVAIL)	COTISATION 2020
550,00 €				550,00 €	ASSOCIATION DES DG	COTISATION 2020
6 650,00 €				6 650,00 €	AREA NORMANDIE	COTISATION 2020
2 093,00 €				2 093,00 €	NORMANDIE ENERGIES	COTISATION 2020
1 196,00 €				1 196,00 €	CIRCOE CRITT	COTISATION 2020
20,00 €				20,00 €	CMAC	COTISATION 2020
3 324,88 €				3 324,88 €	IVC (INSTITUT VILLE ET COMMERCE)	COTISATION 2020
229,23 €				229,23 €	ROUEN EXPO	COTISATION 2020
7 176,00 €				7 176,00 €	LSN (LOGISTIQUE SEINE NORMANDIE)	CONTRIBUTION 2020
1 800,00 €				1 800,00 €	CIP (CENTRE INFO PREVENTION DIFFICULTE)	COTISATION 2020
	32 970,00 €			32 970,00 €	CCIT NORMANDIE	EEN COSME 2020
	214 831,48 €			214 831,48 €	CCI FRANCE	CONTRIBUTION SIRH 2020
	7 176,00 €			7 176,00 €	NORMANDIE MARITIME	PARTENARIAT 2020
	7 225,93 €			7 225,93 €	TRANSENTPREPRISE (CCIR AUVERGNE)	CONTRIBUTION 2020
	50 000,00 €			50 000,00 €	PARIS SEINE NORMANDIE	CONTRIBUTION 2020
	11 960,00 €			11 960,00 €	GRUPE FIH (FRANCE INTEGRATION HANOVER)	CONTRIBUTION 2020
	-16 354,34 €			-16 354,34 €	GRUPE FIH (FRANCE INTEGRATION HANOVER)	REGULARISATION 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	5 676 200,96	19 531,87		503 504,43		5 192 218,47
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 675 521,21	19 531,87		502 824,68		5 192 218,47
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours	679,75			679,75		
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	1 304 809,58	35 384,59		815 909,31		523 715,23
Terrains						
Constructions	16 246,34					16 245,35
Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
Autres	1 288 563,24	35 384,59		815 909,31		507 469,88
Immobilisations corporelles en cours						
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	11 572 981,49	20 000,00	1 806 063,00	176 793,94	584 952,00	12 637 298,55
Participations (c)	286 531,63	10 000,00		158 500,00		138 031,63
Créances rattachées à des participations		10 000,00				10 000,00
Titres immobilisés	58 031,07					58 031,07
Prêts						
Autres	11 228 418,79		1 806 063,00	18 293,94	584 952,00	12 431 235,85
TOTAL	18 553 992,03	74 916,46	1 806 063,00	1 496 207,68	584 952,00	18 353 232,25

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B					C				D	
		AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
			TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés		Eléments mis hors service
RUBRIQUES (a)										AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)		
Immobilisations incorporelles	5 242 297,26	325 508,89		325 508,89			502 772,20				5 081 981,79	
Frais d'établissement												
Frais de recherche et de développement												
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 241 617,51	325 508,89		325 508,89			502 092,45				5 081 981,79	
Fonds commercial (1)												
Autres, immobilisations incorporelles en cours	679,75						679,75					
Avances et acomptes												
Immobilisations corporelles	1 162 352,35	61 269,18		61 269,18			771 574,82				435 483,96	
Terrains												
Constructions	1 436,97	1 624,51		1 624,51							3 930,06	
Installations techniques, matériels, et outillage industriels												
Autres	1 160 915,38	59 644,67		59 644,67			771 574,82				431 553,90	
Immobilisations corporelles en cours												
Immobilisations mises en concession												
Avances et acomptes												
Immobilisations financières												
Participations (c)												
Créances rattachées à des participations												
Titres immobilisés												
Prêts												
Autres												
TOTAL	6 404 649,61	386 778,07		386 778,07			1 274 347,02				5 517 465,75	

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	5 676 721,00	1 658 703,00	564 633,00	6 770 791,00
Provisions pour litiges	147 000,00	101 200,00	53 000,00	195 200,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	5 529 721,00	1 557 503,00	511 633,00	6 575 591,00
Provisions pour charges	7 962 178,00	191 348,00	480 445,00	7 673 081,00
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges	7 962 178,00	191 348,00	480 445,00	7 673 081,00
Provisions pour dépréciations	277 025,08	2 006,00	186 578,62	92 452,46
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	250 293,94		176 793,94	73 500,00
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	26 731,14	2 006,00	9 784,68	18 952,46
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	13 915 924,08	1 852 057,00	1 231 656,62	14 536 324,46
		Exploitation :	1 852 057,00	1 054 862,68
		Financière :		176 793,94
		Exceptionnelle :		

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2020

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	11,62	11,62		
Créances rattachées à des participations	10 000,00	10 000,00		Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	12 431 235,85	2 186 801,85	10 244 434,00	- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine				
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances Clients et Comptes rattachés	5 105 495,15	5 105 495,15		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 527 665,95	1 527 665,95		
Autres	484 184,56	484 184,56		Dettes fiscales et sociales	8 498 764,35	8 498 764,35		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	198 209,26	198 209,26		
Charges constatées d'avance	101 590,98	101 590,98		Autres dettes (3)	1 160 272,21	1 160 272,21		
				Produits constatés d'avance	678 938,99	678 938,99		
TOTAL	18 132 506,54	7 888 072,54	10 244 434,00	TOTAL	12 063 862,38	12 063 862,38		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 644 630,56
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	116 158,16
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 760 788,72

CHARGES A PAYER

Exercice au 31/12/2020

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 001 911
Dettes fiscales et sociales	4 011 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 918
Autres dettes :	750 877
TOTAL	5 777 508

Exercice au 31/12/2020

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	678 939
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	678 939

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	101 591
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	101 591

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires
1.Filiales (détenues à plus de 50 %)	Voir état page 29				
2.Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
.Valeurs comptables des titres détenus :				
. Brute.....			196 063	
. Nette.....			122 563	
. Montant des subventions accordées.....				
. Montant des prêts et avances accordés.....			60 000	
. Montant des engagements donnés (*).....				
. Montant des dividendes encaissés.....				

(*) Cautions, avals, garanties

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)		Principaux Partenaires (2)	Situation nette au 31/12/2020	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (3)	Contributions de la Chambre pour l'exercice	En-cours des emprunts cautionnés par la Chambre
		%	En valeur						

(1) En % et en montant

(2) Principaux partenaires :

CG : Conseil Général
CR : Conseil Régional
V : VilleET : Etat
EN : Entreprise
I : Personne Physique

OE : Organisme étranger

(3) Ou, à défaut, total des produits

GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES

Garantie (G) ou Caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2020	Dénomination du Bénéficiaire	Observations

Etat des Immobilisations Financières au 31/12/2020

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/19	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/20
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	106 800,00			106 800,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	631,63			631,63
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	1 000,00			1 000,00
SAPN (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	4 131,07			4 131,07
SAS Investir Ensemble (261100) 73 500 parts à 1 €	73 500,00			73 500,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	158 500,00		158 500,00	0,00
SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE (261100) Délibération AG création 21.04.2020		10 000,00		10 000,00
Sous total Participation	344 562,70	10 000,00	158 500,00	196 062,70
PRÊTS ET AVANCES				
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	18 293,94		18 293,94	0,00
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	50 000,00			50 000,00
SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE (267700) Délibération AG création 21.04.2020	0,00	10 000,00		10 000,00
Sous total Prêts et Avances	68 293,94	10 000,00	18 293,94	60 000,00
TOTAL	412 856,64	20 000,00	176 793,94	256 062,70

**Etat des dépréciations
des Immobilisations Financières au 31/12/2020**

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/19	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/20
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	0,00			0,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	0,00			0,00
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	0,00			0,00
SAPN (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	0,00			0,00
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.06.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	73 500,00			73 500,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	158 500,00		158 500,00	0,00
Sous total Participation	232 000,00	0,00	158 500,00	73 500,00
PRÊTS ET AVANCES	297600			
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	18 293,94		18 293,94	0,00
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	0,00			0,00
CCIT FECAMP Avance de trésorerie (276200) Délibération du 06.06.2013	0,00			0,00
Sous total Prêts et Avances	18 293,94	0,00	18 293,94	0,00
TOTAL	250 293,94	0,00	176 793,94	73 500,00

CCI NORMANDIE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020

Modalités lors de la création de la CCI Normandie

Le décret n° 2015-1629 du 10 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation ;*
- *Indépendance des exercices ;*
- *Permanence des méthodes comptables ;*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Année 2020 – contexte de crise sanitaire

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde au début de l'année 2020 ; le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décidées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020.

La CCI Normandie, dans ce contexte et depuis lors, a été contrainte de réduire son activité de manière temporaire afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur et d'assurer la sécurité de ses salariés. Dans le même temps, la CCI Normandie a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan légal et réglementaire afin de limiter les impacts financiers de la réduction d'activité.

Dans ce contexte, la CCI Normandie a mis en œuvre un plan de continuité d'activité aux fins de mettre en place des solutions de télétravail pour les collaborateurs et d'assurer la continuité des paiements des salaires et des fournisseurs, d'autre part, de maintenir grâce au télétravail les activités définies comme essentielles par son Ministère de Tutelle (Formalités internationales notamment) et ses autres activités dans la mesure du possible.

La CCI Normandie avec les CCIT a, dès le premier jour de la crise COVID (13mars), mis en place du numéro unique (le 02 32 100 520) ainsi qu'une cellule de crise Coronavirus CCI pour accompagner les dirigeants

d'entreprises normandes et les informer sur les dispositifs d'aide exceptionnels mis en place par l'Etat (chômage partiel, reports d'échéances, PGE, etc...) au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

D'autres actions ont été déployées par l'ensemble des équipes du réseau des CCI normandes, fortement mobilisées tout au long de cette crise ;

- L'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat : sensibilisation et accompagnement numérique des commerces, sensibilisation PME industrielles, relance export...
- Des initiatives normandes avec un 'Drive masques' en mai permettant de revendre à prix coûtant des masques aux commerçants en activité, participation à la mise en œuvre d'une plateforme 'Protégez-vous Normand' proposant des équipements de protection fabriqués en Normandie, la mise en œuvre d'un observatoire et d'un outil 'CCI prévention'

Pour ce qui est des impacts sur les comptes 2020 de la CCI Normandie, les principaux concernent l'annulation de toutes les missions collectives à l'international ainsi que l'annulation de l'évènement IN'Normandy.

A la date d'arrêté des comptes et au regard du budget exécuté 2020 et du budget primitif 2021, la Direction de la CCIN n'identifie pas à ce jour d'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation de la chambre en lien avec cette pandémie.

- Transfert d'activité et suppressions de postes

- Suite à l'avis conforme rendu par l'AG CCI Normandie (consultée par voie dématérialisée le vendredi 10 avril 2020 avec une date de clôture des votes le vendredi 17 avril 2020) sur le transfert de personnel ICEP-CFA suite au transfert d'activité de l'ICEP-CFA auprès d'une structure de droit privé ; la SAS ICEP : sont intervenus 34 transferts ainsi que 28 refus de transfert ayant donné lieu à des licenciements, dans le cadre de l'application du Décret n° 2019-867 du 21 août 2019 relatif aux modalités de traitement des agents publics refusant l'engagement proposé par le repreneur d'une activité exercée par leur chambre de commerce et d'industrie d'affectation.
A noter que ce risque éventuel lié au refus de transfert des salariés de l'ICEP-CFA n'avait pas fait l'objet de provision dans les états financiers de la CCI Normandie au 31/12/2019.

Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 25 septembre 2020, 1 licenciement pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Caen Normandie est intervenu en 2020. La décision étant intervenue dans le courant de l'année 2020, il n'y avait pas eu de provision de constatée au 31/12/2019.

Le montant des indemnités de licenciement 2020 concernant du personnel mis à disposition de la CCI Caen Normandie totalise 1 047 914 € brut.

- Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 25 septembre 2020, 5 licenciements pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Seine Estuaire sont intervenus en 2020.
Le montant des indemnités de licenciement 2020 totalise 372 815 € brut.
La décision et le départ étant intervenus dans le courant de l'année 2020, il n'y avait pas eu de provision de constatée au 31/12/2019.

Note relative aux postes du bilan

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Elles concernent les acquisitions de logiciels ; les durées d'amortissement constatées sont :

- 3 ans à 4 ans pour les logiciels divers
- 5 ans pour le SIRH mis en service en 2014 et la GRC en décembre 2016.

A noter pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : les investissements qui ont été financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance ont été amortis à 100% l'année d'acquisition.

- **Les immobilisations corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencement aménagement des const. de 5 à 10 ans
- Matériel de transport de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 3 à 5 ans
- Matériel audiovisuel de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 5 ans à 10 ans

A noter pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : les investissements qui ont été financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance ont été amortis à 100% l'année d'acquisition.

- **Immobilisations financières**

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

- Prêts accordés par la CCIR aux CCIT

- L'avance de 50 000 € consentie à la CCIT de l'Eure en novembre 2012 pour sa participation au capital de la SAS Axe 12 Normandie reste pendant

- Autres créances immobilisées

Les créances liées aux engagements sociaux des CCIT sont enregistrées dans les comptes 276 :

- Indemnités de fin de carrière pour 4 790 930 € contre 4 943 981 € en 2019,
Il est à noter qu'à compter de 2020, aux fins de respecter la réciprocité des comptes CCIR/CCIT et d'appliquer une même méthode de calcul pour un même périmètre, la CCI Caen Normandie a cessé d'appliquer la méthode corridor pour l'évaluation de ses engagements IFC.

- Allocation d'Ancienneté pour 2 071 620 € contre 2 251 654 € en 2019,
- Engagements risque chômage-CMAC pour 5 381 883 € contre 3 878 887 € en 2019
- Créances diverses (litiges) pour 135 200 € contre 84 000 € en 2019, dont 101 200 € sont relatifs à la CCI Caen Normandie

(cf point ci-dessous Engagements sociaux).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Apports**

La ligne « *Apports* » arrêtée à 254 331.29€ agrège les comptes 102800 « *Ecart d'ouverture du 1^{er} bilan* » des comptabilités des deux ex CCI de Région Basse Normandie pour 185 939.96€ et Haute Normandie pour 68 391.33€.

Ce compte 102800, qui a permis l'équilibre lors de la constitution des bilans de la CCIR Basse-Normandie et de la CCIR Haute Normandie, au 1^{er} Janvier 1992, constitue la situation nette à cette date.

- **Engagements sociaux**

Les comptes enregistrent au 31 décembre 2020 les provisions sociales suivantes :

- Comptes 151/158 provisions pour risques et charges
 - CMAC pour 6 575 590 € contre 5 529 720 € en 2019
 - Indemnités de fin de carrière pour 5 322 404 € contre 5 436 835 € en 2019
 - Allocation d'Ancienneté pour 2 350 677 € contre 2 525 343 € en 2019
 - Litiges sociaux pour 195 200 € contre 147 000 € en 2019
- Comptes 428/438 Charges à payer
 - Congés Payés pour 1 668 161 € contre 1 862 285 € en 2019,
 - Compte Epargne temps pour 2 160 409 € contre 2 057 948 € en 2019.

Ces provisions concernent l'ensemble du personnel statutaire et de droit privé affecté aux CCI normandes.

En parallèle de cette prise en charge, et afin de neutraliser ces impacts dans les comptes de la CCI de Région, il est constaté un transfert de charges par le débit des comptes 276 (autres créances immobilisées) et 418 (factures à établir) selon la nature de la provision.

Pour ce qui concerne les engagements liés au risque chômage CMAC :

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur (CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial) est devenue son propre assureur.

La CCI de Région Normandie a suivi les directives du réseau CCI France et comptabilisé une provision pour charges à la clôture des comptes 2018 (charge exceptionnelle 687) afin de couvrir l'engagement total concernant :

- en premier lieu le « stock » de personnes indemnisées (les allocataires « en cours » et les allocataires « dormants »)
- en second lieu les personnes (permanents, CDI, CDD) dans les effectifs au 31.12.N et susceptibles de devenir allocataires dans le futur concernant d'une part, les agents pour lesquels une décision de

rupture contrainte ou conventionnelle a été actée avant le 31.12.N, d'autre part, les agents en CDD à la date du 31.12.N, quelle que soit la date de fin prévisionnelle du contrat.

Une créance est constatée par les CCIR sur les CCIT pour le personnel MAD (DR 681/CR 151 et créance sur la CCIT : DR 27/CR 791).

A compter de 2019, les charges correspondant aux indemnités versées ainsi que les variations de provisions ont été traitées en charges et produits d'exploitation.

Cette provision a été actualisée au 31.12.2020 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2020 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible).

Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2020 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 0 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 1.70 %
- Taux de progression des ARE de 1.70 %
- Taux de progression des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière Non Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 14-16

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2020 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 0.50 %
- Table de survie en activité Insee F 2008-2010
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (moyenne Normandie 62%)
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 1%

Les charges à payer concernant les provisions CP et CET tiennent compte des taux de charges patronales sociales et fiscales par agents concernés.

Pour ce qui concerne le litige social lié au refus de transfert des collaborateurs vers la SAS ICEP : 23 salariés ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif en contestation de leur licenciement intervenu suite à leur refus de transfert. Cette décision de licenciement est adossée à l'application du Décret n° 2019-867 du 21 août 2019 relatif aux modalités de traitement des agents publics refusant l'engagement proposé par le repreneur d'une activité exercée par leur chambre de commerce et d'industrie d'affectation.

Au regard des éléments à disposition et des procédures appliquées, la CCI Normandie réfute le bien fondé des demandes formulées par les 23 salariés.

Sur la base des éléments mis à disposition et en application du principe de prudence, une provision de 101 200 € a été comptabilisée dans les états financiers afin de couvrir les éventuels frais de procédure et d'avocats pour les 23 dossiers. En l'état de la procédure et sur la base des éléments à

disposition, la CCI Normandie n'est pas en mesure d'identifier de manière fiable une sortie éventuelle de ressources complémentaires en lien avec ce litige

- **Produits à recevoir (Subventions)**

Les produits à recevoir font suite à des opérations menées par la CCIR Normandie et encadrées par des conventions.

Compte de résultat

Dispositions communes aux CCI

Au vu de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Au vu du décret n° 2010-1463 du 1^{er} décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

- **Ressource fiscale**

- **TFCCI 2020**

Conformément au 4° de l'article L. 711-8 du Code de commerce, la chambre de commerce et d'industrie de région répartit entre les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées le produit des impositions qu'elle reçoit, après déduction de sa propre quote-part. Cette répartition est faite en conformité avec la convention d'objectifs et de moyens mentionnée à l'article L. 712-2 du présent code, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions et doit permettre à chaque chambre de commerce et d'industrie d'assurer ses missions de proximité ;

Après détermination et déduction de cette quote-part, la répartition des ressources fiscales entre les chambres de commerce et d'industrie de sa circonscription est effectuée en conformité avec le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels, sur la base de la convention d'objectifs et de moyens et permet notamment de contribuer au financement des missions de proximité mentionnées à l'article L. 711-3.

La TFC affectée à la CCI de Région Normandie s'élève à un montant de 36 763 474 €, incluant le solde FFCCIR 2015 à hauteur de 430 669 € et la régularisation des bases micro-entreprises s'élevant à 30 439 €. Il est à noter que la Loi de finances 2020 a supprimé le prélèvement France Télécom qui représentait 949 326 € jusqu'en 2019.

Cette ressource est répartie sur le territoire à hauteur de :

- CCI de Région pour un montant de 8 255 980 €, quote-part intégrant :
 - 498 912 € au titre du plan GPEC régional 2020
 - 200 000 € au titre du fonds de solidarité régional, fléché vers la CCIR en raison de sa fragilité financière au 31.12.2019 (fonds propres négatifs et fonds de roulement < à 2 mois de charges)
 - 7 557 068 € pour assurer ses missions
- CCI Territoriales pour un total de 28 507 494 €, réparti comme suit :
 - CCI Caen Normandie pour 3 347 846 €

- CCI Ouest Normandie pour 5 006 187 €
- CCI Portes de Normandie pour 5 322 043 €
- CCI Seine Estuaire pour 6 647 269 €
- CCI Seine Mer Normandie pour 8 184 149 €

- **FFCCIR 2015**

L'article 33 de la LFI 2015 stipule « *Par dérogation au 2 du III de l'article 1600 du code général des impôts, une somme de 500 millions d'euros, imputable sur le produit attendu de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est affectée au budget général de l'Etat* » « *Ce prélèvement est réparti entre les établissements disposant d'un fonds de roulement, défini au 1° du présent III, de plus de cent vingt jours de charges de fonctionnement* »

Sept CCI ne s'étaient pas acquittées au 15 décembre 2015 du montant du prélèvement sur FDR représentant une somme globale de 46.5 M€. En application des décisions du Bureau et du Comité directeur de CCI France, 111 CCI se sont associées à CCI France dont la CCIR pour déposer des requêtes en référé dites « mesures utiles » à l'encontre des autorités de tutelle concernées qui n'avaient pas réglé au 11 décembre 2015 la totalité de leur prélèvement dû au titre de l'article 33 de la LFI pour 2015.

Les deux CCIR estimaient un manque à percevoir de ressources fiscales de près de 2.7M€ sur la base des états 1259 transmis en début d'année 2015 par les deux DRFIP de Normandie. Par principe de prudence, les deux CCIR ont décidé de ne comptabiliser cette ressource fiscale que lorsqu'elle serait certaine ; soit au fur et à mesure qu'elle serait effectivement perçue.

La CCI de Région a enregistré des compléments de versements par la DGFIP sur les fonds FFCCIR 2015 :

- Le 26 mai 2016 : la somme de 768 350 €
- Le 13 juin 2017 : la somme de 445 635 €
- Le 8 juin 2018 : la somme de 755 579 €
- Le 18 octobre 2019 : la somme de 336 879 €

Le montant FFCCIR 2015 restant à recouvrer au 31.12.2019 s'élevait à 430 669 €.

Son reversement intégral est intervenu par le mécanisme de reversement de la ressource fiscale 2020 par CCI France, qui a elle-même retenu à la source la CCIR concernée (CCIR Bretagne). Il est à noter que cette dernière a cependant déposé un recours.

- **Personnel des CCI**

Les chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-8 – 5°), dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit privé et les affectent auprès des chambres de commerce et d'industrie territoriales ; mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales les agents publics, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, après avis de leur président ; gèrent leur situation conventionnelle et contractuelle ou statutaire. Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées.

Cette disposition a généré, pour la CCIR une masse salariale de 58 749 974 € (65 624 288 € en 2019) dont 53 054 258 € (55 504 877 € sur l'exercice 2019) pour le personnel mis à disposition dans les CCIT normandes.

Les effectifs moyens 2020 de la CCI Normandie s'élèvent à 857 ETP (contre 942 ETP en 2019).

Evènements postérieurs à la clôture

- Assurance chômage

En leur qualité d'établissements publics, les CCIR employeurs et les CCIT au titre de leurs services industriels et commerciaux (SIC) relèvent du régime d'auto-assurance en matière de chômage : elles assurent la charge financière et la gestion des allocations versées à leurs ex salariés.

La CMAC a assuré pour leur compte cette mission depuis sa création en 1982 jusqu'à fin 2018, la gestion opérationnelle étant depuis 2019 confiée par convention à Pôle emploi.

Jusqu'à présent, seules les CCIT employeurs de personnels dans les SIC avaient la possibilité de déroger au régime auto-assurance en adhérant au régime général géré par l'UNEDIC, ceci à titre irrévocable et au seul bénéfice de leur salariés de droit privé.

La loi PACTE du 22 mai 2019, en modifiant l'article L5424-2 du code du travail, a étendu cette possibilité d'adhésion irrévocable au régime général d'assurance chômage aux CCIR, ceci au bénéfice de toutes leurs catégories de personnel (agents publics mis à disposition ou non des CCIT, ou salariés de droit privé affectés ou non aux CCIT depuis la publication de la loi PACTE, ou encore salariés de leurs SIC).

Cette même loi a toutefois conditionné cette adhésion à l'assujettissement des CCI employeurs choisissant cette option à une sur cotisation temporaire dont le montant et la durée seraient fixés par décret : le décret du 30 décembre 2019 fixe ce montant à 0,20% de la masse salariale brute plafonnée à 4 fois le plafond de la sécurité sociale, et la durée d'assujettissement à 24 mois à compter du mois suivant la date de l'adhésion ou de la date de l'extension de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

En application de ces nouvelles dispositions, toutes les CCIR pour l'ensemble de leur personnel, comme les CCIT pour leurs SIC, ont donc dès lors la possibilité de basculer dans le régime général de l'assurance chômage pour la prise en charge de leurs ex salariés (cette prise en charge intervenant pour les départs intervenus après l'adhésion au régime général).

Une étude est actuellement en cours pour déterminer si la CCI Normandie choisit d'adhérer – ou non - au régime général en 2021.

- **Comptes combinés**

La Loi PACTE a introduit une nouvelle obligation pour les CCIR à compter de l'exercice 2020 : selon l'article L.712-6 : « Les chambres de commerce et d'industrie de région auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d'industrie territoriales établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes sont transmis à CCI France. Le dernier alinéa de l'article L. 712-6 du code de commerce s'applique à compter des comptes 2020 des établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie. »

« Les comptes combinés sont présentés à l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de région au plus tard le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné et sont publiés sur le site internet de la chambre. »

La CCI Normandie a porté à la connaissance du Préfet de Région le retard pris dans le calendrier de mise en œuvre et demandé un délai supplémentaire pour la production et la présentation des comptes combinés 2020, aux motifs suivants :

CCI France adoptera prochainement la norme d'intervention 4.20, établie en lien avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, qui précise les modalités de production des comptes consolidés et des comptes combinés des établissements publics du réseau.

L'entité combinante est la chambre de commerce et d'industrie de région et le périmètre de combinaison intègre l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie territoriales qui lui sont rattachées (Caen Normandie, Ouest Normandie, Portes de Normandie, Rouen Métropole, Seine Estuaire).

Si aujourd'hui 3 chambres produisent des comptes consolidés, l'exercice est différent à l'échelle des 6 CCI et va inévitablement générer une surcharge de travail pour les équipes financières sollicitées par ailleurs sur la même période (bilan 2020, contrôle CRC, situation des ponts, ...)

Des travaux régionaux ont déjà été menés afin de :

- Déterminer le périmètre de combinaison au niveau régional : au-delà de la CCI de région combinante et des CCI territoriales combinées, l'ensemble porterait sur une trentaine d'entités (CCI, filiales et participations, associations, entités ad hoc, ...),
- Nommer un co-commissaire aux comptes pour la CCI Normandie ; le marché (en cours) ayant été lancé en tout début d'année 2021, cette nomination ne pourra intervenir qu'à la prochaine Assemblée Générale de la CCIR (avril 2021) et pour 6 ans à partir des comptes 2021 (2021-2026).

Les étapes nécessaires pour être en capacité de produire les comptes combinés sont encore de :

- Choisir un prestataire pour réaliser la combinaison
- Etablir un calendrier et une méthode auxquels toutes les chambres devront se conformer pour réaliser une combinaison par paliers pour les chambres consolidant et directe pour les autres,
- Homogénéiser les comptes individuels de toutes les entités
- Retraiter les données pour la mise en cohérence

A cela s'ajoute la nécessaire harmonisation des méthodes budgétaires et comptables qui nécessitera certainement du temps compte tenu des différentes pratiques préexistantes sur l'ensemble du périmètre concerné.

Sur ces motifs, la Tutelle régionale a été sollicitée pour un délai supplémentaire autorisant la production des comptes combinés 2020 et la présentation en Assemblée au plus tôt dans le courant du second semestre 2021 et au tard avec les comptes combinés 2021 (Assemblée Générale de juillet 2022).

Le Préfet de Normandie n'a pas accordé une suite favorable à cette requête et invite la CCI Normandie à se conformer à la réglementation en vigueur et à produire les comptes consolidés 2020 d'ici le 31 juillet 2021.